



Communiqué

Préservation du patrimoine naturel

Château Fallot : la Ville suivie dans sa démarche de sauvegarde de ce site exceptionnel

La demande de la Ville d'établir une zone réservée au lieu-dit « Château Fallot » afin de préserver son caractère exceptionnel a été acceptée par le Canton de Vaud. Le projet pourra dès lors être déposé à l'enquête publique. La Ville souligne la nature novatrice de la démarche, en lien étroit avec sa politique climatique, et se réjouit de cette étape importante en vue de la sauvegarde d'un espace vert unique d'un point de vue paysager, de la biodiversité et du ressourcement de la population.

Le 2 avril dernier, la Municipalité décidait de la mise en place d'une zone réservée communale pour la préservation du site « Au Château Fallot », afin d'y interdire toute nouvelle construction et maintenir intact les atouts naturels d'un lieu unique, situé en prolongement de la campagne de Rovéréaz. Aujourd'hui, la Ville prend acte avec satisfaction de l'examen positif de la Direction générale du territoire et du logement. Celui-ci confirme la légalité du projet, estimant que les conditions pour définir une zone réservée communale sont respectées ; le projet peut dès lors être déposé à l'enquête publique. Il porte sur les deux zones constructibles, l'une en contrebas du château, l'autre à l'est de l'édifice. Pour rappel, le projet de construction à l'est du château, qui prévoyait la réalisation de trois bâtiments pour 18 logements, avait suscité 13 oppositions de voisins et d'associations. Une pétition demandant la préservation du lieu avait également été transmise au Conseil communal.

La zone réservée permettra d'interdire toute nouvelle construction dès le premier jour de l'enquête publique, le temps d'élaborer une nouvelle planification qui affectera ensuite les parcelles en zone agricole. Il s'agit ainsi de préserver de l'urbanisation un secteur non bâti, présentant une valeur majeure du point de vue paysager, de la biodiversité et du bien-être de la population. Le secteur constitue une partie de l'un des plus grands espaces verts d'un seul tenant (secteur de Rovéréaz et ses abords), qui assure la continuité de la campagne du nord-est lausannois vers le centre de l'agglomération. « On ne peut plus mettre en péril la préservation d'un site comme celui-ci. Ce serait contraire aux engagements pris par la Municipalité auprès de la population au travers de son programme de législature et de sa stratégie climatique. Cette demande au caractère tout à fait exceptionnel et la réponse du Canton prouvent la nécessité aujourd'hui d'utiliser les outils d'aménagement du territoire pour préserver et développer la nature en ville, le patrimoine arboré et l'agriculture urbaine », commente le syndic de la Ville, Grégoire Junod.

L'enquête publique se déroulera du 26 juin au 27 juillet 2020.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur www.lausanne.ch

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- Grégoire Junod, syndic de Lausanne, 021 315 22 01

Lausanne, le 18 juin 2020